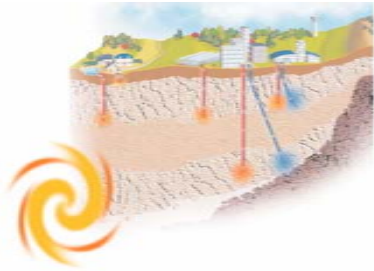


La géothermie en Aquitaine

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Première rencontre régionale aquitaine - Bordeaux - 25 novembre 2008





La géothermie en Aquitaine

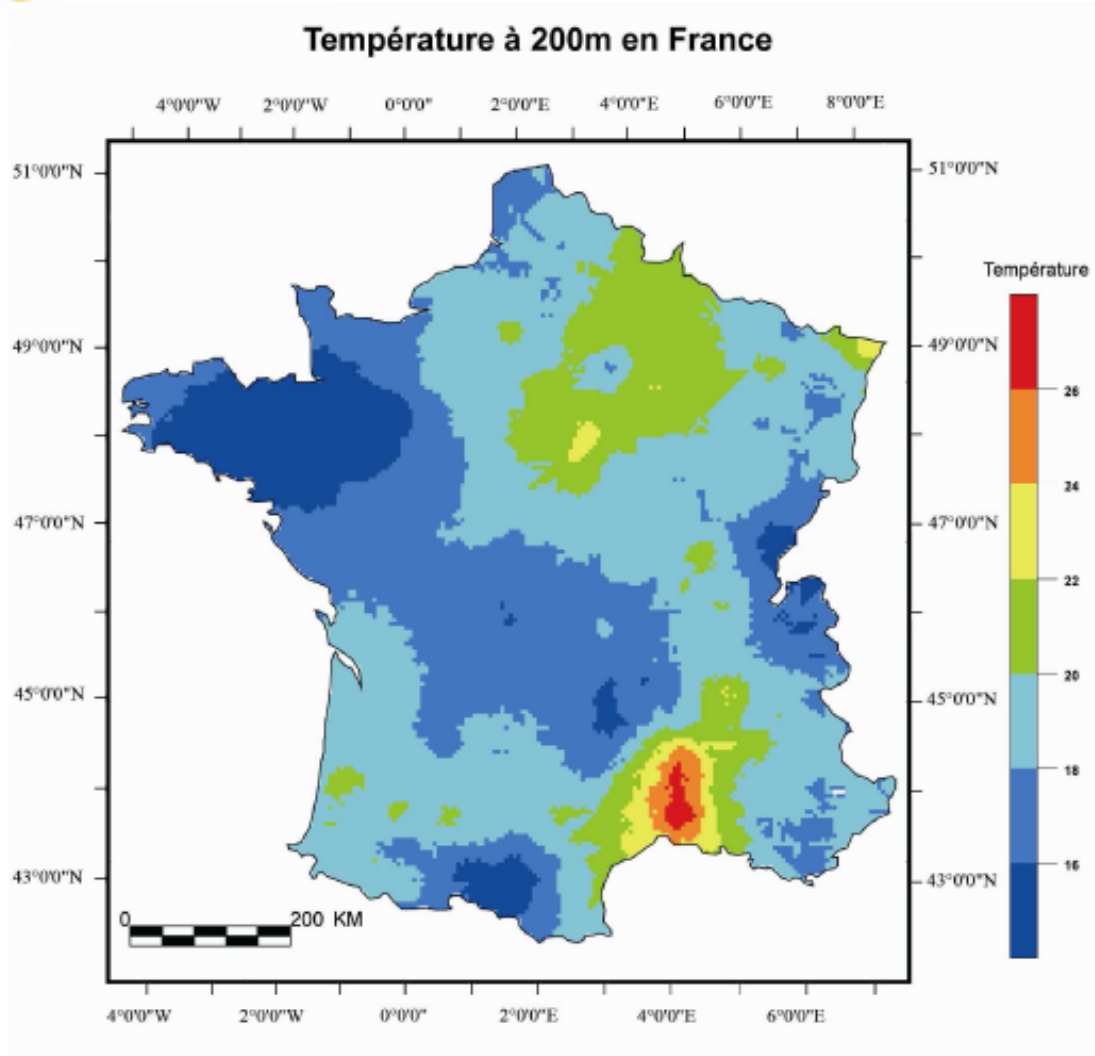
Les gîtes géothermiques sont considérés comme des mines au regard de l'article 3 du Code Minier.

Ils sont classés en 3 catégories :

- haute température
- basse température
- minime importance



La géothermie en Aquitaine

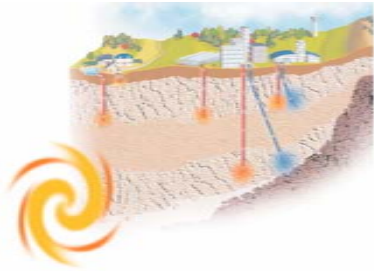


Carte des gîtes géothermiques

(Source: BRGM)

Première rencontre régionale aquitaine - Bordeaux - 25 novembre 2008





La géothermie en Aquitaine

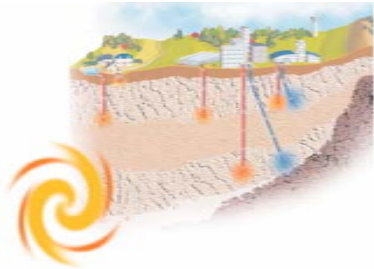
- Le décret n°78-498 du 28 mars 1978 précise les conditions administratives d'obtentions des titres de recherches et d'exploitation.
- La réglementation est en cours de modification pour les gîtes de troisième catégorie (*ils ne font pas l'objet d'un suivi particulier par la DRIRE*).
- La police des mines est exercée par la DRIRE sous l'autorité du préfet du département concerné.



La géothermie en Aquitaine

Modifications réglementaires en cours: les enjeux

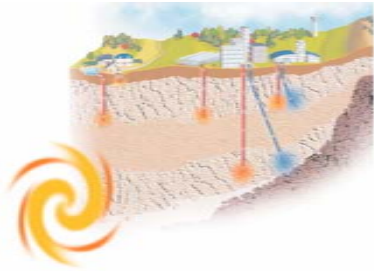
- Clarification et simplification de la réglementation;
- Favoriser l'essor de la géothermie, notamment domestique;
- Meilleur encadrement des projets géothermiques « à enjeux ».
- Encadrer les prescriptions générales à tous types de forages



La géothermie en Aquitaine

Modifications réglementaires en cours (suite)

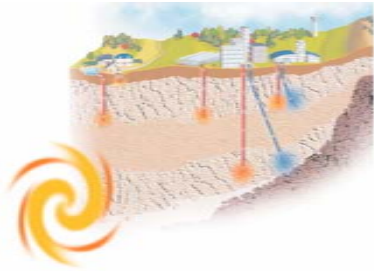
		Titres Miniers	Ouverture des travaux Miniers
Gîte haute température ($T > 150^{\circ}\text{C}$)		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Permis exclusif de recherche (PER) délivré par le ministre ◆ Concession délivrée par le 1^{er} ministre ◆ Permis d'exploitation (PEX) délivré par le ministre (uniquement pour les DDM) 	Autorisation délivrée par le préfet
Gîte basse température ($T < 150^{\circ}\text{C}$)	profondeur > 200 m ou débit calorifique > 200 kW/h	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Permis d'exploitation délivré par le préfet ◆ Autorisation de recherche délivrée par le préfet 	Autorisation délivrée par le préfet
	Exploitation de mine importance : profondeur < 200 m et débit calorifique < 200 kW/h	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Autorisation simplifiée (tacite) + compte rendu d'exécution des travaux ◆ Pas de demande d'ouverture des travaux 	



La géothermie en Aquitaine

Techniques d 'exploitation

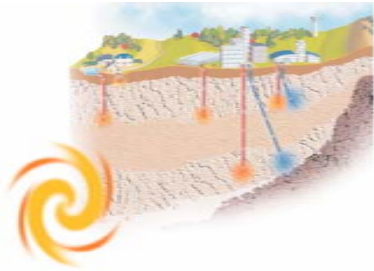
- La réalisation d'un forage représente une dépense très élevée, ce qui doit conduire à une recherche d 'une valorisation maximale de l'énergie thermique disponible (*exigence du Code Minier: article 79-1*).
- La technique d'exploitation privilégiée par le Code Minier est la réinjection dans la nappe d 'origine: technique dite du « doublet » - (*cf article 100 du Code Minier*).



La géothermie en Aquitaine

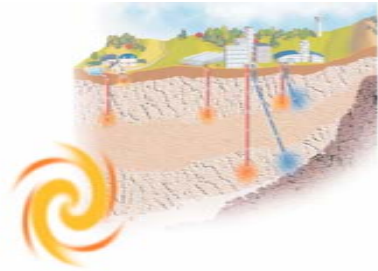
La valorisation des rejets d'eaux géothermiques

- En 2003, la DRIRE Aquitaine a initié une action afin de limiter dans le cadre du renouvellement des permis, le gaspillage d'eau (pour information: *environ 36 millions de m³ d'eau sont rejetés annuellement dans le milieu naturel ou les égouts, à des températures supérieures à 30°C*).
- Pour ne pas poursuivre cette gabegie, deux solutions doivent être adoptées:



La géothermie en Aquitaine

- 1°) l'eau pompée est réinjectée dans la nappe d'origine après prélèvement des calories;
- 2°) l'eau pompée est rejetée après une utilisation rationnelle et optimisée de manière à préserver les intérêts du Code de l'environnement et du Code Minier et ainsi de la ressource.



La géothermie en Aquitaine

Merci pour votre attention